

CONTRAT CLIENT/ TATOUEUR

Je soussigné(e), Mr/ Mme,
Mail de contact :, Tél :
déclare avoir pris connaissance des risques liés à la pratique du tatouage.
Je certifie avoir plus de 18 ans, être en pleine possession de mes moyens et ne pas être sous l'emprise de drogues ou d'alcool.
Je certifie que mon état de santé de ce jour (maladie, prise de médicament, pratiques d'examen complémentaires) ne contre-indique en rien la pratique du tatouage. Je ne présente, à ma connaissance, aucun problème médical.

Aucun tatouage ne sera réalisé pour les cas suivants :

- Personnes atteintes d'hémophilie, du sida, de l'hépatite B ou C
- Femmes enceintes
- Personnes cardiaques ou possédant un appareil cardiaque
- Personnes sous traitement médical contre-indiquant la réalisation du tatouage
- Personnes atteintes de maladie de peau contagieuse ou pouvant s'aggraver avec la réalisation du tatouage
- Personnes alcooliques ou toxicomanes
- Les mineurs devront être accompagnés de l'un de ses parents ou se munir, le cas échéant, d'une autorisation parentale écrite et signée. Le tatoueur se donne le droit de refuser la pratique du tatouage sur mineur si le motif est trop imposant, la demande trop originale ou la zone trop visible.

J'ai rdv le/...../..... avec l'artiste tatoueur

Ma démarche est volontaire, j'autorise par la présente, l'artiste tatoueur à me tatouer le motif suivant:

.....
Sur la zone:

.....
Pour un tarif annoncé de: Réalisé en séances.

La fourchette de prix annoncée est indicative suivant le temps passé sur l'exécution de la prestation. Le tatoueur s'engage à respecter le tarif maximum et à ne pas le dépasser (sauf changement de projet qui entrainera la perte des arrhes ainsi que la signature d'un nouveau contrat)

- Taille, emplacement, style, monochrome et ombrages. Mais c'est surtout la complexité du dessin qui va déterminer le tarif...

Plus un dessin va être détaillé et minutieux, plus il prendra de temps à être réalisé. Le travail de conception et préparation se fait en amont. Le temps de travail n'est donc pas seulement calculé sur le temps de réalisation en cabine.

- L'utilisation de produits de qualité, haut de gamme aux normes européennes en vigueur ainsi qu'une hygiène irréprochable.
- Les charges coûteuses et frais annexes.
- Les retouches dans un délai de 2 mois maximum (sauf dérogation du tatoueur)

Versement des arrhes :

Les arrhes sont des sommes d'argent versées à l'occasion d'une commande, d'un contrat de vente ou de prestation de service, à valoir en déduction du prix définitif une fois la prestation effectuée et qui joue un rôle d'engagement vis à vis du tatoueur. Cette somme sert essentiellement à rémunérer le travail de conception du motif. Les arrhes s'élèvent à 50€ pour un travail réalisé en une séance et de 100€ pour un travail sur plusieurs séances.

Les arrhes sont non remboursables dans tous les cas de figure. En cas de report de rdv, il y aura le report des arrhes. En cas d'annulation du projet, vous bénéficierez d'un avoir à valoir sur un futur tatouage ou sur les Soins de l'Institut.

Par conséquent, aucune somme ne sera rendue ou déduite si:

- Annulation ou report de rendez-vous dans les 48h qui précèdent la séance.
- La demande finale ne correspond plus du tout au projet qui a été exposé à la signature de ce présent contrat.
- Demande de modification au-delà de 3 propositions. Si la demande initiale est bien expliquée comme demandé à la prise de renseignements, les modifications devraient être minimales.
Ne pas hésiter à lister les modifications à apporter dès la 1ere proposition et non au fur et à mesure au risque de perdre les arrhes.

Je suis absolument conscient que ce tatouage est PERMANENT et DEFINITIF, pratiqué avec un dermographe intradermique selon les normes en vigueur. Je m'engage à respecter scrupuleusement les soins à apporter à mon tatouage ainsi que les précautions nécessaires au bon déroulement de la cicatrisation.

Mr/Mme (nom/prénom)
(mention "Lu et approuvé")